



TRAVAYÈ PA CHYEN

RESPÈ POU FANM É NONM GWADLOUP

CAMARADES, TRAVAILLEURS, MILITANTS DE L'UGTG,

Depuis quelques temps, les conditions de vie des travailleurs et du Peuple de Guadeloupe se détériorent. Augmentation des prix, baisse du pouvoir d'achat, coupures d'eau et surtout chômage et licenciements à tout va.

Ainsi, les licenciements s'enchaînent de mois en mois, de semaine en semaine, de jour en jour, avec toujours la même arrogance et le même mépris patronal.

Blandin, Manganao, Damoiseau, Total Vieux Bourg, STAC, Accors, Urbanet, Canal Plus, Groupe Pirkakas, Darty, Oasis, Biométal ; et bien d'autres encore, sont autant d'entreprises qui se distinguent par leur volonté délibérée de mettre à la rue des mères et pères de famille sur la base de motifs aussi fallacieux et douteux les uns que les autres.

Désormais, les patrons considèrent qu'ils ont en main un permis de licencier qui leur donnent un droit de vie et de mort sur les travailleurs. Sans vergogne, ils ont le pouvoir de détruire la vie de femmes et d'hommes qui travaillent pour gagner leur vie et nourrir leurs enfants.

Se syndiquer à l'UGTG, revendiquer ses droits sont interdits et sanctionnés par un licenciement enrobés sous de fallacieux prétextes. **Nous sommes face à une application anticipée des lois Macron-Rebsamen et surtout de la loi scélérate El Khomri qui donne plein pouvoir au patronat sur les travailleurs et détruit les droits syndicaux.**

SI VOUS N'ÊTES PAS CONTENT ALLEZ DONC VOUS PLAINDRE AUX PRUD'HOMMES.

Ou pé ni rézon kon ou vlé, yo fouté pamal. Sendika pé démontré lalwa pa rèspekté, travayè pa fè ayen. Des dossiers vides, Des licenciements injustifiés, sans motifs réels et sérieux. L'inspection du travail peut dire le droit, ***yo byen fouté pamal, yo ka fouté-w dèwò kon chyen ! E ay o pridòm si ou pa kontan !***

« *Si vous n'êtes pas content allez donc vous plaindre aux prud'hommes* ». Alors que nous connaissons tous les délais d'attente et de procédures dans ces affaires de licenciement. Alors que nous savons tous que le jugement prud'homal ne peut imposer la réintégration du salarié licencié. Alors que nous connaissons tous les ravages que cause la perte d'emploi au sein d'une famille. Licencier, c'est tuer l'être, détruire sa vie mais aussi celle de son conjoint, de ses enfants, de sa famille. Et surtout n'allons pas croire qu'il s'agit de licenciement justifié et fondé en droit !!!

Jòdi-la, yo desidé fouté moun dèwò kon yo vlé, lè yo vlé é jan yo vlé. Pour tous ces patrons, les travailleurs ne sont que des serviettes jetables dont ils peuvent se débarrasser comme ils le souhaitent. ***Si ou pa kontan, ay fè on chyen niché-w.... Mi sa, sa vé di !***

CAMARADES, TRAVAILLEURS, MILITANTS DE L'UGTG !

Trop, c'est trop ! Mettons un terme à ce mépris et à cette arrogance soutenus par l'Etat et la justice qui ne cessent de harceler les militants syndicaux dans le cadre de leurs activités de défense des travailleurs. Condamnation pour entrave à la liberté de circulation, condamnation pour entrave à la liberté du travail, condamnation pour refus de prélèvements ADN. Poursuites et condamnations pour s'être opposé aux discriminations, au mépris et à l'arrogance patronale. Condamnation de l'UGTG.

Trop c'est trop !

Ainsi, depuis le mouvement LKP de 2009, ce sont plus d'une centaine de militants de l'UGTG qui sont poursuivis par la justice alors qu'ils ne faisaient qu'exercer leur mandat syndical. Rapporté à la population salariée de la France, ce chiffre correspond à 15 000 militants syndicalistes convoqués devant les tribunaux. *É Pannansitan lé malfètè ka kontinyé volé travayè é pèp gwadloup* et cela en toute légalité.

CAMARADES, TRAVAILLEURS, MILITANTS DE L'UGTG,

TAN A MITAN FINI, VAYAN LÉVÉ LANMEN. RELEVONS LE DEFI !

C'est une guerre contre les Travailleurs, contre les libertés syndicales, contre l'UGTG.

Le patronat, soutenu par l'Etat, s'attaque aux acquis sociaux des travailleurs et des larges masses à travers la remise en cause de la représentativité des syndicats et des seuils sociaux. C'est la casse du repos dominical et de la réglementation du travail nocturne. C'est le refus de toute négociation en branche professionnelle et la remise en cause des accords collectifs, du SMIC et de la durée du travail. C'est le piétinement de l'Accord BINO et le dé tricotage du code du travail.

É KONYÉLA, YO KA FOUTÉ-W DÈWO KON CHYEN !

NOU PARÉ – NOU PÉKÉ FÈ DÈYÈ, NOU SÉ PITIT A KONBATAN !!

L'UGTG APPELLE SES MILITANTS ET ADHERENTS A SE MOBILISER DANS TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITE, DANS TOUTES LES ENTREPRISES POUR DIRE :

NON AU LICENCIEMENT, NON AU MEPRIS, NON A L'ARROGANCE

PARTICIPONS MASSIVEMENT AU :

MOBILIZASYON POU DWA é DIGNITÉ

MAWDI 12 AVRIL 2016

A STèd maten DOUVAN CANAL PLUS JARRY.

CONFERENCE NATIONALE DES DELEGUES

VANDRÈDI 15 AVRIL 2016

A STè é dimi DOUVAN CANAL PLUS JARRY.

**TRAVAYÈ PA CHYEN
RESPÉ POU FANM E NONM GWADLOUP !**